



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 6 octobre 2026, à 19 h, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après mentionnée, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celle-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 285, chemin Isaac-Grégoire Sud Lot : 5264314 Matricule : 9221-90-6520	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 0,79 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, Tableau 30, article 6.a, exige une distance minimale de 7 mètres dans le cas d'un terrain riverain. Autoriser ce même bâtiment dans l'espace délimité entre la façade avant du bâtiment principal et la ligne avant du terrain, entre les prolongements imaginaires des façades latérales du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30, article 6.a, l'interdit.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

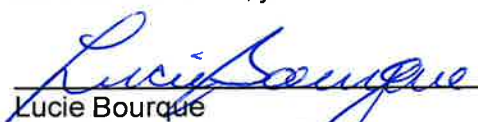
Donné à La Minerve, ce 18 septembre 2026.


Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 6 octobre 2026, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 septembre 2026, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 septembre 2026.


Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière